

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	15
----	----	----

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

Présents : BONNAN Christian, CARETTE Mélanie, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DA ASSUNCAO Carine, DARDERES Paul, DESCLAUX Amandine, DIAZ-VEIGA Sylvie, JEHANNO Romain, LAMAISSON Yves, LASSUS Martine, MASMONTET Jean, TISNERAT Jacques, TISSIER Fabienne

Excusés ayant donné procuration : BOSCHETTI Ophélie

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DESCLAUX Amandine

20032026-5 : Désignation d'un membre au sein du conseil d'école

Le Maire expose que l'article D.411-1 du Code de l'Éducation fixe la composition du conseil d'école. Il prévoit notamment la présence du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner un conseiller pour siéger au Conseil d'école, étant précisé que Madame BOSCHETTI Ophélie est fortement intéressée par cette fonction.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation d'un de ses membres pour siéger au conseil d'école.

Une seule candidature a été déposée pour ce poste. Il s'agit de celle de Madame BOSCHETTI Ophélie. Considérant la remarque d'un conseiller émettant qu'il serait peut-être plus opportun que le représentant ne soit pas lui-même parent d'élève, Madame CARETTE Mélanie se propose candidate suppléante car son fils quitte l'école au mois de juillet.

Madame BOSCHETTI Ophélie est désignée pour siéger au sein du conseil d'école suppléée par Madame CARETTE Mélanie.

**Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 20 mars 2026**

Le Maire

Patrice LALANNE